

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
27 SEPTEMBRE 2016

(art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Rustrel, régulièrement convoqué le 21 septembre 2016, s'est réuni en séance publique le 27 septembre 2016 à 20h30, sous la présidence de Pierre TARTANSON, Maire de Rustrel.

Conseillers présents : MMES, PEY, HERVO, WOLFF, REYNAUD
MM TARTANSON, ESCOFFIER, CASTOR, ROUX, BLANC, ARMAND

Conseillers absents : MMES MORA (procuration à M. ESCOFFIER), DAILLANT (procuration à M. TARTANSON), CHAUVIN (procuration à Mme HERVO), MM GARCIA , LEFEVRE

Secrétaire de séance : MME REYNAUD

Ouverture de la séance à 20h30

Observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 30 août 2016 : *pas d'observation.*

Voici les sujets soumis au vote lors de cette assemblée :

ACQUISITION FONCIERE : RETROCESSION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Considérant que la Communauté de Communes a choisi dès son origine de soutenir la création du Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB) de Rustrel considérant qu'il s'agissait d'un projet emblématique de la reconversion du plateau d'Albion,

L'occupation des locaux et des terrains par voie conventionnelle avec la Communauté de communes par le LSBB doit être aujourd'hui rattachée au CNRS Provence & Corse,

Considérant que le CNRS a engagé une démarche de développement de son périmètre de propriété sur ce site,

Considérant que pour accompagner ce projet de développement, il convient de procéder à une régularisation foncière, notamment la cession de diverses parcelles à l'euro symbolique (frais à la charge de la CCPAL), en fonds et/ou tréfonds et comportant diverses voies de circulation (chemins ou DFCI) y compris le massif forestier, à la commune de Rustrel :

<i>N° de parcelles</i>	<i>Surface en m2</i>	<i>Objet</i>
AM357	11476	Surface et tréfonds
AM359	4441	Surface et tréfonds
AM361-V1	151674	Surface uniquement
I228-V1	149289	Surface uniquement
I220-V1	146529	Surface uniquement
AM353-V1	3025	Surface uniquement
AM355-V1	22002	Surface uniquement
TOTAL DES PARCELLES	488436	

Vote : unanimité

MODIFICATION DE CREDITS BUDGETAIRES (DM 2)

Des frais d'études antérieurs doivent être intégrés dans les comptes d'immobilisations :

Compte	Montant dépense	Montant recette
2031		316,00
21532	216,00	
202	100,00	

Vote : unanimité

ACQUISITION TERRAIN PAR VOIE DE PREEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Un terrain est en vente à Bouvène (parcelle AH 150 pour 12a70ca). Il est proposé d'acquérir cette parcelle, par voie de préemption dans le cadre de la délégation du Conseil départemental à la commune au titre des espaces naturels sensibles.

Vote : majorité

DECISIONS DU MAIRE :

Attribution marché public : travaux de viabilisation du terrain Petachéu :

Dans le cadre de sa délégation du conseil, M. le maire a retenu l'entreprise MANIEBAT pour la réalisation des espaces verts (lot n°2).

La séance est levée à 21h.

Le Maire,
Pierre TARTANSON

La secrétaire de séance
Brigitte REYNAUD